

DÉLIBÉRATION

OBJET : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES - TABLEAU DES EFFECTIFS MAI 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le **27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **20/05/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE.**

Absents : **Nathalie CRESPIY, Audrey CICCARIELLO, Barbara GANGI, Francis BONORA**

Absents ayant donné procurations : **Sandrine MAROC à Patrick PIN, Jean-François BERNARD à Antoine DUPLA, Valérie SCOTTO DI CESARE à Claudia CUORDIFEDE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs de la commune du 24 septembre 2024 ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14/04/2025 pour les suppressions de postes ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12/11/2024 relatif aux Lignes Directrices de Gestion de la Commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 2024-RH097 du 14/04/2025 portant sur les lignes directrices de gestion de la Commune de Belcodène ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des promotions internes, des recrutements et de procéder à l'épuration des emplois en surnombre du fait des changements de grade des agents ;

Considérant qu'il convient de présenter un tableau des effectifs conforme aux demandes de la Trésorerie Générale ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SUPPRIME à compter du 27 mai 2025 :

- 1 Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe (Promotion Interne)
- 1 Gardien Brigadier (Avancement de Grade)

APPROUVE le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 « charges de personnel » au budget 2025 et suivants.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 27/05/2025.**

Le Maire,

P:



Signé par : Patrick PIN
Date : 28/05/2025
Qualité : Maire

La secrétaire de séance,

Evelyne COQUERAN





TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Annexé à la délibération n°2025-028 du 27/05/2025

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Statut Titulaire (T) ou non titulaire (NT)	Dont TNC	Taux TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Attaché - Secrétaire Générale de Mairie ou DGS	A	1	1	T	-	-
Attaché	A	1	1	T	-	-
Rédacteur	B	1	1	T	-	-
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	T	-	-
Total filière Administrative		5	5			
FILIÈRE TECHNIQUE						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	T	-	-
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	3	1	T	-	-
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	T	-	-
Adjoint Technique	C	5	4	T	1	28h00 (80%)
Total filière Technique		14	11		1	
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE						
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	T	-	-
Total filière Sanitaire et sociale		2	2			
FILIÈRE CULTURELLE						
Assistant de conservation	B	2	2	T	-	-
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	T	-	-
Total filière Culturelle		2	2			
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-Chef Principal	C	1	1	T	-	-
Gardien Brigadier	C	0	0	T	-	-
Total filière Police Municipale		1	1			
TOTAL GÉNÉRAL		24	21		1	

Le Maire,
Patrick PIN.

